



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2201

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **SEPAL - Convention annuelle de mise à disposition 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

**Séance publique du 18 avril 2011****Délibération n° 2011-2201**

commission principale : urbanisme

objet : **SEPAL - Convention annuelle de mise à disposition 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a été créé par arrêté préfectoral n° 91-1804 en date du 24 juin 1991.

De nouvelles modifications des statuts ont été approuvées par le SEPAL le 8 décembre 2006 afin de prendre en compte l'intégration des communes de Grigny et Givors au sein de la Communauté urbaine à compter du 1er janvier 2007.

Le SEPAL est un syndicat mixte constitué de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale. Il a pour objet l'élaboration, la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que de tous documents dont l'élaboration ou la révision lui serait confiée, conformément à la législation en vigueur. Avec l'adoption le 15 décembre 2010 du schéma de cohérence territoriale, le syndicat poursuit son activité dans la mise en œuvre effective et l'actualisation permanente des documents précédemment adoptés, ainsi que dans leur évaluation, le conseil aux collectivités et établissements relevant de son périmètre et dans le cadre de l'interSCOT, ainsi que la communication à destination du public, des administrations et des élus concernés tels que les 7èmes Rencontres Nationales des SCOT qui se tiendront à Lyon en juin 2011.

La Communauté urbaine est membre du SEPAL et participe, à ce titre, aux dépenses de celui-ci en fonction des répartitions prévues par ses statuts. En 2010, la contribution communautaire s'est élevée à 1 235 000 €. En 2011, elle s'élèvera à 1 299 686 € et sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine. Le budget prévisionnel 2011 du SEPAL s'élève à un montant total de 1 558 100 €.

Depuis 2004, le SEPAL a souhaité se doter d'une structure administrative autonome. Néanmoins, afin de faire face à ses missions et pour lui permettre de mener à bien ses activités, cet organisme a sollicité la mise à disposition de moyens communautaires en mobilier, matériel informatique et de téléphonie, maintenance, ainsi que de prestations en matière d'affranchissement, de conseil, d'assurances et de nettoyage des locaux. A ce titre, le SEPAL demande à nouveau à bénéficier de moyens mis à sa disposition par la Communauté urbaine pour 2011. Le montant total de cette mise à disposition s'élèvera à 14 026,44 € TTC.

Ces relations financières avec le SEPAL font l'objet d'un conventionnement. La convention soumise à l'approbation du Conseil présente le détail, la valorisation financière des moyens ainsi que des prestations mis à la disposition du SEPAL pour l'exercice 2011. Sur la base de la présente convention, l'ensemble des prestations et des moyens fournis au syndicat pour 2011 fera l'objet d'un remboursement intégral aux services communautaires prestataires en fin d'exercice.

Par ailleurs, la Communauté urbaine sous-loue au SEPAL 220 mètres carrés de locaux pris à bail par la collectivité dans l'immeuble Porte Sud situé rue des Cuirassiers (Lyon 3<sup>e</sup>). Un nouveau bail locatif, distinct de la présente convention, vient d'être conclu le 15 mars dernier entre la Communauté urbaine et la Société civile Centrale Monceau pour la période 2011-2017. La Communauté urbaine a, par conséquent, également conclu un bail de sous-location avec le SEPAL qui porte sur les surfaces (220 mètres carrés) et les places de stationnement (4) mises à la disposition à titre onéreux du syndicat pour une durée équivalente. Ce contrat distinct est joint au dossier soumis au vote ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention portant valorisation financière des moyens mis à la disposition du SEPAL pour un montant estimé à 14 026,44 € TTC au titre de l'exercice 2011.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer, avec le SEPAL, ladite convention.

**3° - Les recettes** correspondant au remboursement des moyens mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 14 026,44 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 708 780 - fonction 0824 - opération 0753.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**